

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 786

présenté par

M. Larrivé, M. Cinieri, M. Cochet, Mme Dalloz, Mme Marianne Dubois, M. Ginesta, M. Ginesy,
M. Giran, Mme Guégot, M. Guilloteau, Mme Péresse, Mme Pons, M. Quentin, Mme Rohfritsch,
M. Saddier, M. Taugourdeau et Mme Zimmermann

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.